



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : NOUVELLE-CALEDONIE

Établissement : Université de la Nouvelle-Calédonie

Demande n° S3LI1200001037

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence de Droit de l'Université de Nouvelle-Calédonie est une licence généraliste qui allie des matières fondamentales du droit public et du droit privé, nécessaires à l'acquisition des outils juridiques dans un contexte national et international. Il existe deux parcours en première année : un « parcours progressif » et « un parcours de référence ».

Cette licence propose également un enseignement relatif au droit et aux institutions de la Nouvelle-Calédonie et de l'Outre-mer, afin de s'adapter au contexte local.

Les débouchés à la fin de la licence peuvent être : soit la poursuite des études en M1 de Droit, en France métropolitaine ou à l'étranger (zone Erasmus ou Pacifique principalement) ; soit la préparation des concours nationaux de niveau licence ou les concours de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (attachés territoriaux, professorat des écoles essentiellement) ; soit l'entrée directe dans le monde du travail (juriste d'entreprise, de banque, assistant juridique, collaborateur). Par ailleurs, la licence de Droit (L1 et L2) offre les pré-requis nécessaires à l'intégration en licence professionnelle Assistant juridique.

Indicateurs

| | |
|---|------|
| Nombre d'inscrits en L1 | 208 |
| Nombre d'inscrits en L2 | 74 |
| Nombre d'inscrits en L3 | 44 |
| % sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant | NR |
| % entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant | NR |
| % d'abandon en L1 | NR |
| % de réussite en 3 ans | 70 % |
| % de réussite en 5 ans | SO |
| % de poursuite des études en master ou dans une école | NR |
| % d'insertion professionnelle | NR |



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est clair et structuré. La formation offre une réelle progressivité du parcours. La L1 est une formation assez généraliste. Ensuite, il existe une spécialisation progressive pendant la L2 qui permet d'accéder à l'un des deux parcours de L3 : parcours Droit privé, parcours Droit public (module droit public général, module préparation aux concours).

Des dispositifs d'aide à la réussite sont très sérieusement mis en place tout au long du cursus. Les étudiants sont informés, pendant toute la licence, quant aux possibilités des débouchés. Cette information est facilitée, à l'Université de Nouvelle-Calédonie, par la petite taille du campus. De réelles mesures permettant aux étudiants de réussir leur cursus sont mises en place. C'est une préoccupation majeure de cette Université. Il existe un « parcours progressif » qui dispose d'un encadrement pédagogique et méthodologique particulier pour les étudiants dont le baccalauréat n'apparaît pas pleinement adapté. Ce parcours prévoit des enseignements de culture générale, d'expression écrite et orale, de tutorat. En outre, deux types de mesures peuvent être mentionnées, quel que soit le parcours. Tout d'abord, il existe une unité d'enseignement obligatoire consacrée à la méthodologie du travail universitaire. En L1, est proposé dans ce module de méthodologie juridique et du travail universitaire un apprentissage des outils documentaires (utilisation des codes, des bases de données juridiques, rédaction en équipe d'un dossier documentaire, carte heuristique) et des modes de raisonnement juridique (syllogisme, cas pratique, analyse de jurisprudence, dissertation juridique, commentaire de texte). Ensuite, il est mis en place un tutorat d'accompagnement pour les étudiants de première année qui se décline de trois façons : un tutorat effectué par des étudiants de L3, pour certaines matières fondamentales ; un tutorat par des enseignants où les étudiants en difficulté peuvent suivre des modules de préparation aux examens dans les matières fondamentales (révision des bases, de la méthodologie) ; un tutorat obligatoire pour les étudiants inscrits dans le parcours progressif de la L1.

L'insertion professionnelle est favorisée par l'intervention de professionnels dans le cursus (avocats, attachés territoriaux, magistrats, juristes d'entreprise).

Le pilotage de la licence en Droit est bien organisé. Il existe : un directeur du département assisté d'un adjoint, un directeur des études, un responsable pour l'ensemble de la formation licence de Droit, un responsable pédagogique pour les étudiants de L1, un responsable du tutorat, un responsable de l'aide à la réussite. Un responsable de la mobilité internationale existe. L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire. Elle est composée d'enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) provenant de plusieurs sections du CNU.

L'établissement attache un soin particulier à la connaissance de la population étudiante et à son encadrement.

Il est toutefois regrettable que des procédures institutionnalisées d'évaluation des enseignements par les étudiants ne soient pas davantage mises en place.

Cet établissement a su optimiser sa position géographique, en procédant à une réelle ouverture à l'international. C'est ainsi que plusieurs conventions d'échanges ont été signées entre l'UNC (l'Université de Nouvelle-Calédonie) et des universités européennes, asiatiques, australiennes, néo-zélandaises, notamment. En outre, un dispositif d'échanges est prévu et géré au sein du département droit, par un enseignant-chercheur référent. Des étudiants calédoniens ont ainsi pu en bénéficier et, réciproquement, des étudiants étrangers sont venus effectuer un semestre à l'UNC.

- Points forts :

- Une formation classique très bien construite.
- Une formation qui tient réellement compte des étudiants en provenance de baccalauréats professionnels.
- Un pilotage structuré de la formation.
- Une réelle ouverture à l'international.

- Points faibles :

- L'absence d'impact et de généralisation des procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'insuffisance des informations sur l'évaluation des compétences transversales.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait profitable, à cette formation de qualité, de se doter des outils nécessaires afin d'institutionnaliser des procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Cette recommandation concerne les trois licences du domaine Droit, économie, gestion de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : une licence en Droit, une licence en Economie-Gestion et une nouvelle licence de Droit-Gestion. A cette composition s'ajoutent les deux parcours « de référence » et « progressif » en L1 et L2 de la licence Droit et de la licence Economie-Gestion. Il conviendrait de rendre plus lisible cette architecture. En effet, le seul argument invoqué pour la justifier est la lutte contre le taux d'échec en L1, en particulier pour les titulaires de baccalauréat professionnel ou technologique. Cet objectif est évidemment important, mais une organisation plus claire permettrait sans doute d'y répondre aussi bien.

L'argument de la lisibilité n'est cependant pas le seul : la création d'une licence de Droit-Gestion qui peut, par certains côtés, s'apparenter à une licence classique d'Administration économique et sociale (AES) sans mathématiques et sans statistiques, peut laisser penser que le niveau d'exigence est plus faible et que les contenus pédagogiques sont allégés. En effet, la licence Droit-Gestion est composée d'enseignements mutualisés avec des enseignements de la licence de Droit d'une part, et des enseignements de la licence d'Economie-Gestion d'autre part, et elle ne s'adresse pas aux mêmes étudiants. Elle pourrait être considérée comme une licence professionnelle en trois ans.

Pour éviter ce type d'écueil, il serait envisageable de créer un parcours Droit-Gestion au sein de la licence de Droit plutôt que de créer une nouvelle mention. Ce parcours Droit-Gestion (ou Droit et management) a davantage sa place dans la licence de Droit que dans la licence d'Economie-Gestion. En effet, ce parcours s'adresse principalement à des étudiants qui n'apprécient pas particulièrement les mathématiques et les statistiques. Un parcours Sciences juridiques et de gestion au sein de la licence en Droit n'empêcherait pas les mutualisations (marginales) de cours avec la licence d'Economie-Gestion, et permettrait un rapprochement plus net et plus lisible en termes de débouchés entre droit et management. Se poserait alors le problème de l'insuffisance de matières d'ouverture, comme l'économie ou les statistiques et l'analyse de données dans une formation de management.